

«Quelle gouvernance pour les grands groupes coopératifs français ?»

15/01/2019

Les coopératives agricoles génèrent aujourd'hui 40% du chiffre d'affaires total de l'industrie agro-alimentaire française.

Pourtant certaines évolutions mettent en danger ce système bien établi au sein de notre agriculture française, déviant ainsi la volonté du législateur de protéger cet outil au service des agriculteurs.

C'est pourquoi Pierre LOUAULT, sénateur d'Indre-et-Loire et de Daniel DUBOIS, sénateur de la Somme, ont initié un débat en séance publique au Sénat sur l'avenir des grands groupes coopératifs français.

Ainsi la gouvernance est jugée souvent trop opaque et la rémunération des coopérateurs est jugée insuffisante.

En effet, l'internationalisation impose un mode de gestion où les agriculteurs disparaissent totalement des filiales. Et la prochaine étape affichée par certains groupes pourrait être l'ouverture du capital par le biais de ces filiales étrangères.

Il est nécessaire de maintenir, au sein des coopératives, la spécificité originelle et ce modèle démocratique permettant de sauvegarder notre agriculture mais aussi notre modèle agro-alimentaire national.

C'est de la préservation de ce modèle dont dépendra la croissance de ce secteur primordial pour notre économie.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)